



RETURN BIDS TO:

RETOURNER LES SOUMISSIONS À:

Bid Receiving - PWGSC / Réception des soumissions -

TPSGC

11 Laurier St./ 11, rue Laurier

Place du Portage, Phase III

Core 0B2 / Noyau 0B2

Gatineau

Québec

K1A 0S5

Bid Fax: (819) 997-9776

Revision to a Request for a Standing Offer

Révision à une demande d'offre à commandes

Regional Individual Standing Offer (RISO)

Offre à commandes individuelle régionale (OCIR)

The referenced document is hereby revised; unless otherwise indicated, all other terms and conditions of the Offer remain the same.

Ce document est par la présente révisé; sauf indication contraire, les modalités de l'offre demeurent les mêmes.

Comments - Commentaires

Vendor/Firm Name and Address

Raison sociale et adresse du fournisseur/de l'entrepreneur

Issuing Office - Bureau de distribution

Infrastructure Maintenance and Solution Services Division (FK)

L'Esplanade Laurier,
East Tower 4th Floor
L'Esplanade Laurier,
Tour est 4e étage
140 O'Connor, Street
Ottawa
Ontario
K1A 0R5

Title - Sujet Services d'entretien		
Solicitation No. - N° de l'invitation W3705-21CX02/A	Date 2019-12-19	
Client Reference No. - N° de référence du client HAVCX02	Amendment No. - N° modif. 001	
File No. - N° de dossier fk312.W3705-21CX02	CCC No./N° CCC - FMS No./N° VME	
GETS Reference No. - N° de référence de SEAG PW-\$\$FK-312-78103		
Date of Original Request for Standing Offer Date de la demande de l'offre à commandes originale		2019-11-27
Solicitation Closes - L'invitation prend fin at - à 02:00 PM on - le 2020-01-09		Time Zone Fuseau horaire Eastern Standard Time EST
Address Enquiries to: - Adresser toutes questions à: Assi, Amanda		Buyer Id - Id de l'acheteur fk312
Telephone No. - N° de téléphone (613) 297-1146 ()	FAX No. - N° de FAX () -	
Delivery Required - Livraison exigée		
Destination - of Goods, Services, and Construction: Destination - des biens, services et construction:		
Security - Sécurité This revision does not change the security requirements of the Offer. Cette révision ne change pas les besoins en matière de sécurité de la présente offre.		

Instructions: See Herein

Instructions: Voir aux présentes

Acknowledgement copy required Accusé de réception requis	Yes - Oui <input type="checkbox"/>	No - Non <input type="checkbox"/>
The Offeror hereby acknowledges this revision to its Offer. Le proposant constate, par la présente, cette révision à son offre.		
Signature	Date	
Name and title of person authorized to sign on behalf of offeror. (type or print) Nom et titre de la personne autorisée à signer au nom du proposant. (taper ou écrire en caractères d'imprimerie)		
For the Minister - Pour le Ministre		

Cette modification 001 est pour répondre aux questions des offrants, pour remplacer des sections dans la Demande d'offres à commandes, les présentations de la conférence des offrants, modifier le LTU et d'incorporer les cartes du site pour COMOX.

QUESTIONS :

Question 1 :

Je vois que cet élément se divise en tonte de pelouse, aménagement paysager et déneigement. Serai-je tenu de remplir une fiche de critères techniques distincts (MT1, MT2, MT3, MT4) pour chaque métier, comme c'est le cas pour l'offre en pourcentage?

Réponse 1 :

Non, vous n'avez pas besoin de remplir une fiche de critères techniques distincts pour les métiers individuels; vous devez cependant prouver que vous possédez de l'expérience d'entrepreneur général en ce qui a trait à la fourniture de services qui font partie des trois métiers indiqués à l'annexe A – Énoncé des travaux, paragraphe 3 qui touche un portefeuille de logements résidentiels.

Question 2 :

Si je ne suis pas tenu de faire ce qui est décrit ci-dessus, suis-je autorisé à citer en référence les dernières conventions d'offre à commandes (COC) dans les critères techniques? Aussi, serai-je en mesure de me servir des références actuelles et passées de l'ALFC à cette fin?

Réponse 2 :

Oui, vous êtes autorisé à citer en référence les dernières COC signées avec l'ALFC et de vous servir de l'ALFC à titre de références. Vous devrez vous organiser avec le personnel du CSL de l'Agence pour fournir les références.

Question 3 :

Le travail par métier sera-t-il réparti à 60 % et 40 %, ou bien 100 %?

Réponse 3 :

Pour l'OC nº W3705-21CX01/A (métiers CF, AS, MA, CP, RF, HF, PT, VC, CL, HA, EL, PL), la répartition du travail sera de 100 % (voir la DOC, alinéa 7.81).

Pour l'OC nº W3705-21CX02/A (métier HZ), la répartition du travail sera de 100 % (voir la DOC, alinéa 7.81).

Pour l'OC nº W3705-21CX03/A (métiers GC, LA, SN), la répartition du travail sera de 100 % (voir la DOC, alinéa 7.81).

Question 4 :

Tous les métiers ont-ils la même pondération?

Réponse 4 :

Oui, tous les métiers seront pondérés uniformément.

Question 5 :

Un entrepreneur d'OC actuel peut-il se servir de l'ALFC à titre de référence?

Réponse 5 :

Les soumissionnaires peuvent se servir de l'ALFC à titre de référence, mais devront s'organiser avec le personnel de l'Agence local.

Question 6 :

Quelle est la date de clôture du processus?

Réponse 6 :

Vous reporter au champ qui contient la date de clôture de l'appel d'offres à la page 1 de la DOC.

Question 7 :

S'attend-t-on à ce que les corps de métiers prennent des mesures mineures d'élimination des matières dangereuses?

Réponse 7 :

Tous les entrepreneurs doivent respecter les règlements provinciaux applicables et suivre les précautions connexes qui touchent la manutention, le transport et l'élimination des matières dangereuses, comme exigé par l'énoncé des travaux et les exigences environnementales du devis pour chaque métier.

Question 8 :

À quelle époque les ULR ont-elles été construites?

Réponse 8 :

La majorité des ULR ont été construites dans les années 1950 et 1960 et ont fait l'objet de travaux de modernisation et de rénovation à divers degrés. Les rénovations touchent, sans toutefois s'y limiter, le revêtement extérieur, l'isolation, les cuisines, les salles de bains, la plomberie et le câblage électrique, y compris les tableaux.

Question 9 :

S'attend-t-on à ce que nous travaillions dans des logements occupés?

Réponse 9 :

Oui, vous devrez travailler dans des maisons occupées par des familles, ainsi que dans des maisons vacantes. Reconnaissant l'importance des entrepreneurs en tant que contact principal avec les clients et leurs familles, l'ALFC a préparé un document intitulé « Exigences en matière de service à la clientèle ». L'entrepreneur et ses sous-traitants doivent suivre ces exigences lorsqu'ils traitent avec les occupants. Ces exigences font partie des documents de l'énoncé des travaux et se trouvent à l'appendice 2 – Exigences en matière de service à la clientèle.

Question 10 :

Un rapport sur les matières dangereuses sera-t-il disponible pour chaque ULR?

Réponse 10 :

Les types de matières dangereuses qu'on trouve couramment dans les ULR de l'ALFC et qui peuvent être perturbées par les travaux qui relèvent de chaque métier sont indiqués, sans se limiter à ceux énumérés dans le devis lié à chaque métier. Tous les types de matières dangereuses connus ou soupçonnés seront signalés à l'entrepreneur au moment d'une commande subséquente.

Question 11 :

L'entrepreneur général est-il responsable du rapport?

Réponse 11 :

Tous les types de matières dangereuses connus ou soupçonnés seront signalés à l'entrepreneur au moment d'une commande subséquente. L'entrepreneur doit s'assurer que toutes les matières dangereuses sont manipulées, transportées et éliminées conformément aux lois fédérales et provinciales qui s'appliquent. Tout rapport requis en dehors de la portée de l'offre à commandes sera demandé par un mécanisme à base de temps et matériel ou un mécanisme contractuel distinct.

Question 12 :

Si un danger se manifeste pendant les travaux d'entretien, comment sera-t-il traité?

Réponse 12 :

L'entrepreneur doit fournir à l'autorité technique une copie de sa politique en matière de sécurité conformément aux exigences du règlement provincial applicable dans le domaine de la santé et de la sécurité au travail.

Comme l'énonce l'annexe A – Énoncé des travaux, si l'entrepreneur cause un déversement intentionnel ou non intentionnel, il doit interrompre les travaux et aviser immédiatement l'autorité technique et les autres autorités compétentes et prendre toutes les mesures nécessaires raisonnables pour minimiser les dommages environnementaux probablement causés par le déversement. Davantage de détails se trouvent à l'article 13 de l'annexe A – Énoncé des travaux, qui porte sur la santé et la sécurité au travail.

LTU:

Supprimer Appendice 5 et **Remplacer** par la nouvelle pièce jointe MOD SUR – LTU .

Demande d'offres à commandes (en français seulement)

1- Effacez la Section 8.8.1.5 et la remplacer par:

Si SPAC ou l'entrepreneur ne sont pas d'accord avec l'arbitre proposé par Construction de défense Canada, SPAC demandera alors à l'institut d'arbitrage provincial de nommer un arbitre indépendant qualifié adéquat. Une détermination dans une telle situation d'arbitrage sera définitive et aura force exécutoire pour SPAC et l'entrepreneur. Tous les coûts liés au processus d'arbitrage, à l'exception de ceux engendrés par SPAC et l'entrepreneur en leur propre nom, seront assumés de manière égale entre SPAC et l'entrepreneur.

2- Effacez la Section 8.3.2 “Inspection et acceptation” et la remplacer par:

Le chargé de projet est le responsable de l'inspection. Tous les rapports, éléments livrables, documents, biens et services fournis en vertu du contrat peuvent être inspectés par le responsable de l'inspection ou son représentant. Si un rapport, un document, un bien ou un service n'est pas conforme aux exigences de l'énoncé des travaux et à la satisfaction du responsable de l'inspection tel que présenté, le responsable de l'inspection aura le droit de le refuser ou d'en exiger la correction au frais de l'entrepreneur avant de recommander le paiement.

TOUS LES AUTRES TERMES ET CONDITIONS DEMEURENT INCHANGÉS



Demande d'offre à commandes pour entretien correctif à l'ALFC

Décembre 2019



Canadian Forces
Housing Agency

Agence de logement
des Forces canadiennes

Agence de logement des Forces canadiennes (ALFC) – MANDAT



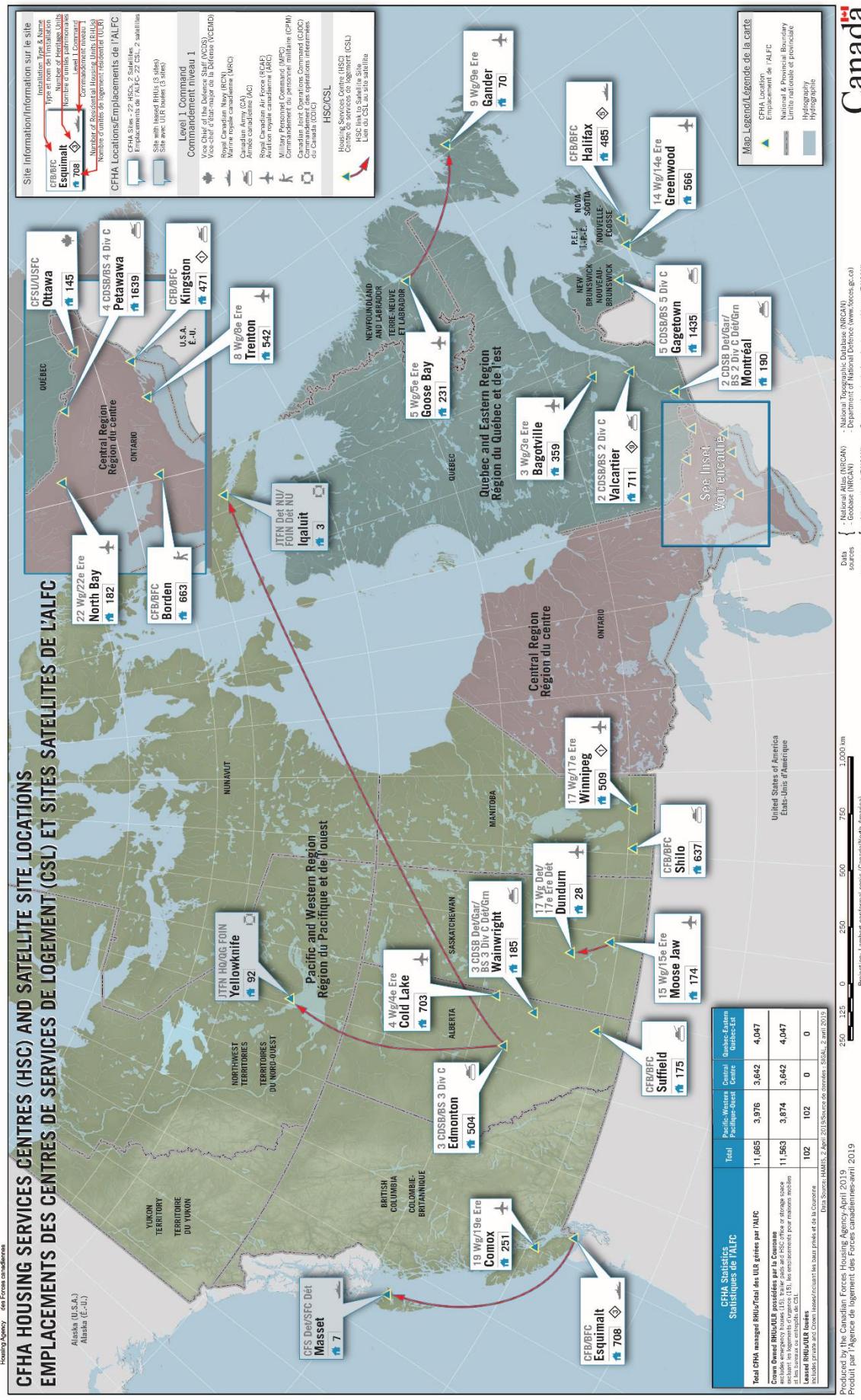
L'ALFC mène le programme de logements résidentiels du MDN.

- L'Agence a été établie en tant qu'organisme de service spécial (OSS) au sein du MDN en 1996.
- Elle gère, exploite et entretient le portefeuille de logements du MDN, qui comprend 11 665 unités de logement résidentiel (ULR) appartenant à l'État et louées à 27 emplacements à l'échelle du Canada.
 - Le portefeuille de logements représente 40 % du nombre de bâtiments du MDN.
 - La majorité des ULR ont été construites dans les années 1950 et 1960 et sont surtout des maisons unifamiliales et jumelées qui comptent trois ou quatre chambres.
- L'ALFC est responsable des attributions, de l'établissement et de la collecte des loyers, des relations avec les occupants, bref, de toutes les fonctions d'ordre immobilier liées au portefeuille de logements du MDN.
- Les principaux clients de l'ALFC sont les membres des Forces armées canadiennes (FAC) et leurs familles.
- Environ 20 % des membres des FAC occupent un logement du MDN.

Carte nationale de l'ALFC

National Defence
Canadian Forces
Housing Agency
Agence de logement
des Forces canadiennes

CFHA HOUSING SERVICES CENTRES (HSC) AND SATELLITE SITE LOCATIONS EMPLACEMENTS DES CENTRES DE SERVICES DE LOGEMENT (CSL) ET SITES SATELLITES DE L'ALFC



Portefeuille de l'ALFC

Emplacement*	Province	Type d'unité de logement résidentiel			Nombre total d'unités
		Appartement Unités	Maison en rangée	Maison jumelée	
1 Bagotville	QC	6	132	128	93
2 Borden	ON	12	480	171	359
3 Cold Lake	AB	18	472	213	663
4 Comox	BC	8	81	110	703
5 Dundurn	SK			4	251
6 Edmonton	AB			301	28
7 Esquimalt	BC			337	504
8 Gander	NL			16	708
9 Goose Bay	NL			48	70
10 Greenwood	NS			88	231
11 Halifax	NS	158	14	116	566
12 Kingston	ON	144	12	176	485
13 Montréal	QC			96	471
14 Moose Jaw	SK	6	37	119	190
15 North Bay	ON			130	174
16 Ottawa	ON			16	182
17 Shilo	MB	30	10	72	145
18 Suffield	AB			116	637
19 Trenton	ON			288	212
20 Valcartier	QC	107			509
21 Wainwright	AB			240	548
22 Winnipeg	MB			120	711
				95	185
				202	509

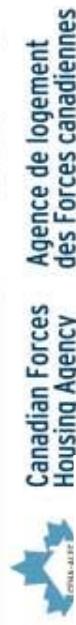
Exclut Gagetown, Petawawa et les emplacements satellites

Services requis

- Exploitation et entretien
- Réparations
- Entretien correctif
- Cycle de vie
- Améliorations



Besoin : métiers liés à l'entretien



Agence de logement
des Forces canadiennes

MÉTIER

1	CF	Béton et fondations
2	AS	Asphalte
3	MA	Maçonnerie
4	CP	Charpenterie
5	RF	Couvertures
6	HF	Planchers de bois franc
7	PT	Peinture
8	VC	Carreaux, revêtements de sol souples en lés et moquettes
9	HZ	Élimination des matières dangereuses
10	CL	Nettoyage
11	HA	Chauffage et conditionnement de l'air
12	PL	Plomberie
13	EL	Électricité
14	GC	Tonte du gazon
15	LA	Aménagement paysager
16	SN	Déneigement

Les métiers de lutte contre les insectes et les animaux nuisibles (PC) et d'expert-conseil en matières dangereuses (HC) sont exclus de la portée.



Défense
nationale

Combinaisons de métiers



Les emplacements disposaient de l'option de combiner les métiers.

Buts principaux :

- Alléger l'administration;
- Posséder un point de contact et un point de responsabilité;
- Raccourcir le délai de prestation des services.

Outil d'attribution des contrats :

On a déterminé que l'offre à commandes était l'instrument le plus souple pour répondre à nos besoins.

L'ALFC CSL Comox

L'offre à commandes de services d'entretien pour 2020-2024

L'ALFC CSL Comox
L'offre à commandes de services d'entretien pour
2020-2024



1. OC W3705-21CX01/A

Métiers : *CF, AS, MA, CP, RF, HF, PT, VC, CL,
HA, EL, PL*

2. OC W3705-21CX02/A

Métiers: *HZ*

3. OC W3705-21CX03/A

Métiers: *GC, LA, SN*



Besoin – LTU



- Le besoin consiste en l'exécution des travaux d'entretien qui sont désignés par un code de liste de taux unitaires (LTU) correspondant à chaque métier.
- Les codes de LTU renferment essentiellement tous les travaux qu'il est possible d'exécuter aux composants des logements.
- On y trouve environ 6000 articles (3000 en anglais et 3000 en français).
- La LTU est disponible dans les deux langues officielles.
- Elle comporte des devis détaillés, lesquels renferment les portées, unités de mesure, etc.
- Elle indique les coûts de base.
- Elle est mise à jour aux quatre ans.

Structure de la LTU

Les travaux liés à chaque métier de construction se définissent par :

- Les taux unitaires (LTU) standard (appendice 5 de l'ET)
 - Description générale
 - Prix de base
- Devis
 - (appendices 6.1-6.17 de l'ET)

Code d'EBO	Description de l'EBO	Coût unitaire de l'article de la liste
CL1000EQ	Inspect and report on work required.	42.56
CL1000FQ	Travaux requis : inspecter et faire rapport.	42.56
CL1001EQ	Coordination of multi-trade, multi-contractor tasks, per residence, per day of project activity.	42.56
CL1001FQ	Coordination des tâches liées à plusieurs corps de métiers et à plusieurs entrepreneurs, par résidence, par jour de projet.	42.56
CL1010EQ	Furniture, clean & polish where necessary, per residence.	82.79
CL1010FQ	Meubles, par résidence : nettoyer et polir au besoin.	82.79
CL1020EQ	Attic, sweep out, any size.	17.24

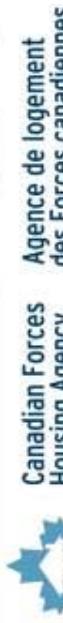
Besoin : offres à commandes de services d'entretien



Offres à commandes :

- Peuvent viser un seul métier ou en combiner plusieurs.
- Sont établies pour chaque CSL.
- Durée : période initiale de deux ans, avec deux années optionnelles.
- Les articles de la LTU sont sélectionnés par les emplacements.
- On détermine les prix selon la LTU en appliquant le pourcentage de la soumission au prix de base (selon la soumission reçue de l'entrepreneur).
- Le travail peut être divisé entre deux entrepreneurs ou plus.
- Elle peut comporter un entrepreneur auquel 0 % du travail est assigné (en attente).
- Elle est établie aux fins d'entretien correctif.

Rajustement des prix : application de l'IPC



Pour tenir compte de l'inflation et des autres facteurs économiques, le rajustement des prix sera effectué en fonction de la variation en pourcentage de l'indice de référence des prix à la consommation (IPC) de la Banque du Canada :

- Le rajustement des prix s'appliquera à la liste des taux unitaires (LTU), aux taux horaires et aux prix unitaires;
- Il aura lieu deux fois : au moment où l'option 1, s'il y a lieu, s'appliquera, et au moment où l'option 2, s'il y a lieu, s'appliquera;
- Le premier rajustement se calcule comme la variation en pourcentage de l'IPC entre janvier 2020 et janvier 2022;
- Le deuxième rajustement se calcule comme la variation en pourcentage de l'IPC entre janvier 2022 et janvier 2023;
- Le rajustement des prix sera en vigueur durant les périodes optionnelles seulement (la première s'étirant du 1^{er} avril 2022 au 31 mars 2023, et la deuxième, du 1^{er} avril 2023 au 31 mars 2024).



Planification annuelle du travail



- Les occupants de l'ALFC déménagent le plus souvent d'avril à septembre. Il s'agit de la période active des affectations.
- La coordination des travaux et des ressources est essentielle durant cette période.
- Cela ne signifie pas que l'ALFC est peu occupée durant les autres mois de l'année.
- L'historique d'usage des LTU fourni avec une des annexes peut servir à vous aider à structurer vos plans d'affaires, ressources requises et soumissions.

Besoin : heures de travail (réf. : ET, paragraphe 4.2)



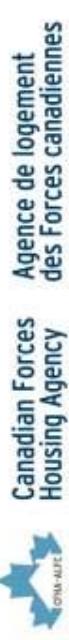
- Du lundi au vendredi (sauf les jours fériés), de 8 h à 17 h
- Délais de réponse

- L'entrepreneur doit être sur place et entièrement prêt à entreprendre les travaux ou à travailler en respectant les délais de réponse prioritaires.

• Priorité 1	Répondre dans un délai d'une heure
• Priorité 2	Répondre dans un délai de 24 heures
• Priorité 3	Répondre dans un délai de 7 jours civils
• Priorité 4	Répondre dans un délai de 14 jours civils
• Priorité 5	Répondre dans un délai de 28 jours civils
• Priorité 6	Répondre selon les consignes de la commande subséquente

Besoin : jours fériés (réf. : ET, 4.1.2)

1. Jour de l'An – 1^{er} janvier
2. Vendredi saint
3. Lundi de Pâques
4. Fête de la Reine – premier lundi précédant le 25 mai
5. Saint-Jean-Baptiste – 24 juin (Québec seulement)
6. Fête du Canada – 1^{er} juillet
7. Congé civique (premier lundi d'août en Colombie-Britannique, au Nouveau-Brunswick, dans les Territoires du Nord-Ouest, au Nunavut, en Saskatchewan, en Alberta, au Manitoba, en Ontario, en Nouvelle-Écosse et à l'Île-du-Prince Édouard)
8. Fête du Travail – premier lundi de septembre
9. Action de grâces – deuxième lundi d'octobre
10. Jour du Souvenir – 11 novembre
11. Noël – 25 décembre
12. Après-Noël – December 26



Besoin : travaux d'urgence (réf. : ET, 4.2.4)

Travaux d'urgence

- Les travaux d'urgence exécutés durant les heures de travail normales seront identifiés comme des travaux de priorité 1 (délai de réponse d'une heure).
- Les travaux d'urgence qui ont débuté pendant les heures normales et dont l'autorité technique exige la poursuite en dehors des heures normales seront traités comme des travaux exécutés après les heures normales.
- Les travaux exécutés après les heures de travail normales seront rémunérés au taux horaire s'appliquant après les heures normales.
- Les travaux d'urgence excluent ceux que l'entrepreneur exécute en dehors des heures normales par son propre choix.



Services d'urgence après les heures normales (SUAHN) (réf. : ET, 4.2.4.4)



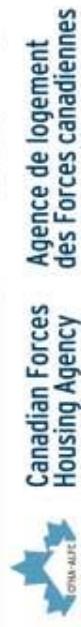
Canadian Forces
Housing Agency

Agence de logement
des Forces canadiennes

Cinq métiers sont visés par SUAHN :

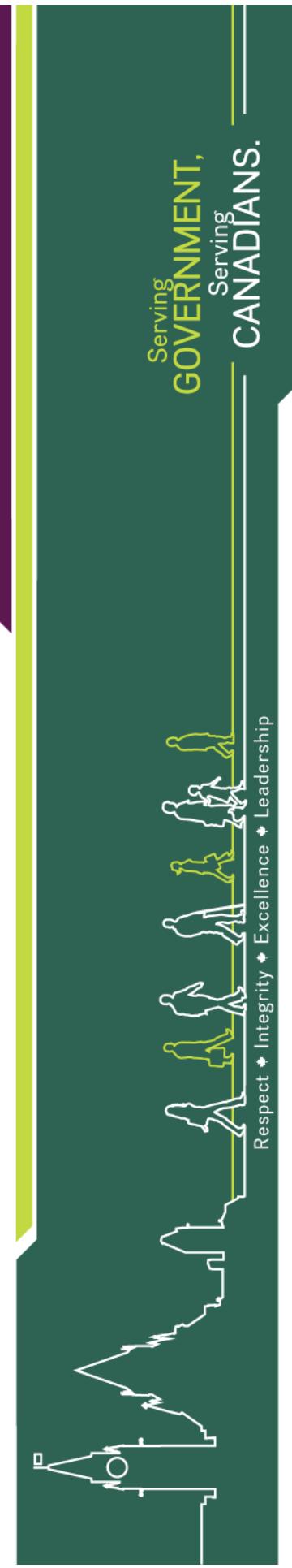
- Charpenterie
- Couvertures
- Chauffage et conditionnement de l'air
- Électricité
- Plomberie

Services d'urgence après les heures normales (SUAHN) (réf. : ET, 4.2.4.4)



- Requis pour être en mesure de fournir, 24 heures par jour, 7 jours par semaine et 365 jours par année, des gens de métier, du matériel et des matériaux servant à effectuer des réparations d'urgence.
- L'entrepreneur de SUAHN doit être sur les lieux au plus tard une heure après avoir été avisé d'un besoin.
- Une réponse liée à SUAHN consiste à rendre la situation sûre, sécuritaire ou saine pour la santé.
- Dans les 10 minutes suivant un appel fait à SUAHN, l'entrepreneur doit téléphoner à l'occupant pour obtenir davantage de détails sur la situation d'urgence et, si possible, remédier à la situation ou la rendre sans risque par l'appel téléphonique.





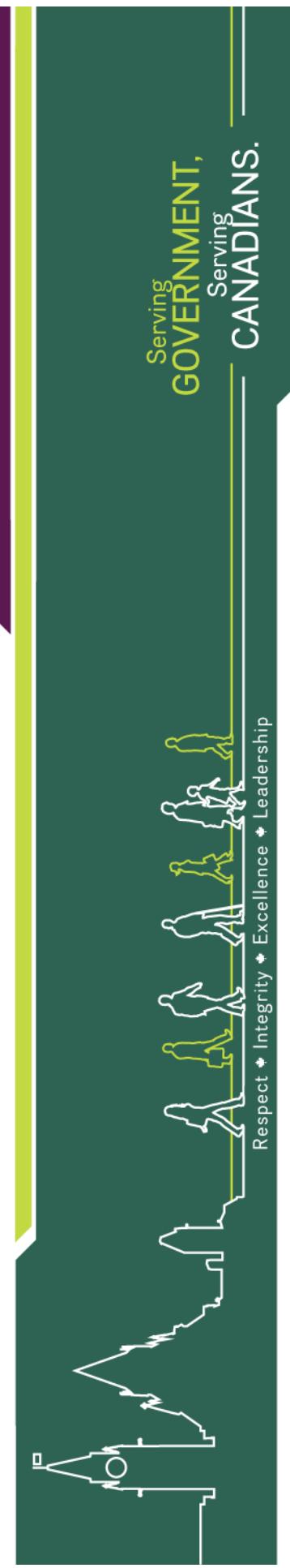
CONFÉRENCE DES OFFRANTS

Demande d'Offre à Commandes DOC pour l'entretien des logements des Forces Canadiennes.



Travaux publics et
Services gouvernementaux
Canada

Canada



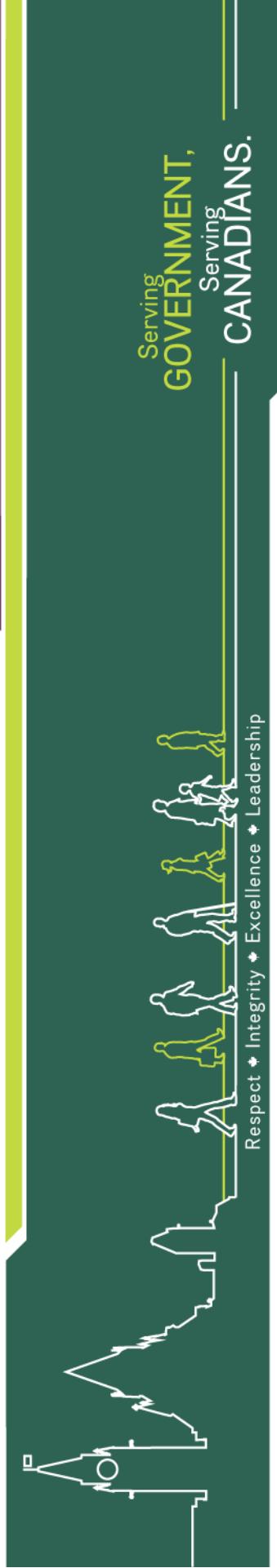
APERÇU DES ÉLÉMENS IMPORTANTS DE LA DEMANDE D'OFFRE À COMMANDES

Solicitation Closes - L'invitation prend fin	Time Zone
at - à 02:00 PM	Fuseau horaire
on - le 2019-11-22	Eastern Standard Time
	EST

Vendor/Firm Name and Address Raison sociale et adresse du fournisseur/de l'entrepreneur	Date
Telephone No. - N° de téléphone Facsimile No. - N° de télécopieur	
Name and title of person authorized to sign on behalf of Vendor/Firm (type or print) Nom et titre de la personne autorisée à signer au nom du fournisseur/ de l'entrepreneur (taper ou écrire en caractères d'imprimerie)	
Signature	

Canada

 Ravaux publics et
Services gouvernementaux
Canada



APERÇU DES ÉLÉMENS IMPORTANTS DE LA DEMANDE D'OFFRE À COMMANDES

RETURN BIDS TO:

RETOURNER LES SOUMISSIONS À:

Bid Receiving - PWGSC / Réception des
soumissions - TPSGC
11 Laurier St./ 11, rue Laurier
Place du Portage, Phase III
Cote 0B2 / Noyau 0B2
Gatineau
Québec
K1A 0S5

Solicitation Closes - L'invitation prend fin	Time Zone Fuseau horaire
at - à 02:00 PM on - le 2019-11-22	Eastern Standard Time EST

Module de réception des soumissions, Division de soutien
opérationnel des approvisionnements, téléphone 819-420-7200.

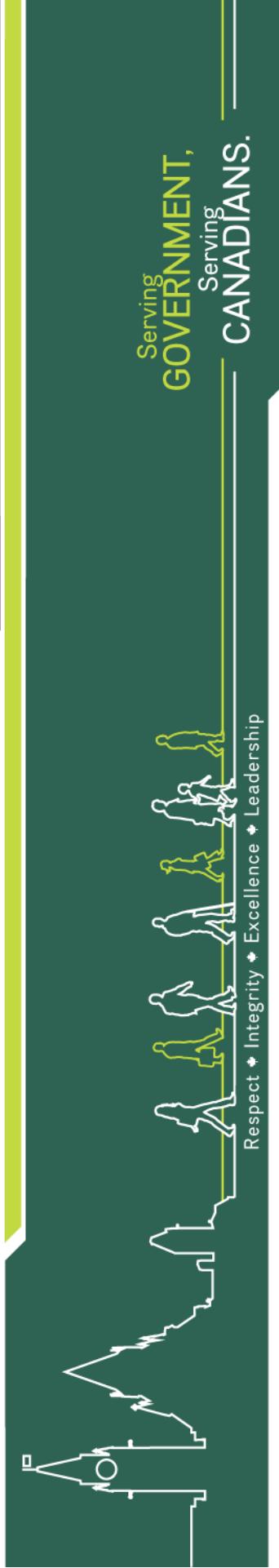
Les offres transmises par voie électronique sont acceptées par
Connexion postel. Les offres transmises par télécopieur ne sont pas
acceptées.



Public Works and
Government Services
Canada

Canada

Travaux publics et
Services gouvernementaux
Canada



APERÇU DES ÉLÉMENS IMPORTANTS DE LA DEMANDE D'OFFRE À COMMANDES

service Connexion postel fourni par la Société canadienne des postes

Pour les offrants qui choisissent de soumissionner en utilisant Connexion postel pour la clôture des offres à l'Unité de réception des soumissions dans la région de la capitale nationale, l'adresse de courriel est la suivante :

tpsgc.dgareceptiondesoumissions-abbidreceiving.pwgsc@tpsgc-pwgsc.gc.ca

Remarque : Les offres ne seront pas acceptées si elles sont envoyées directement à cette adresse de courriel. Cette adresse de courriel doit être utilisée pour ouvrir une conversation Connexion postel, tel qu'indiqué dans les instructions uniformisées 2006, ou pour envoyer des offres au moyen d'un message Connexion postel si l'offrant utilise sa propre licence d'utilisateur du service Connexion postel.

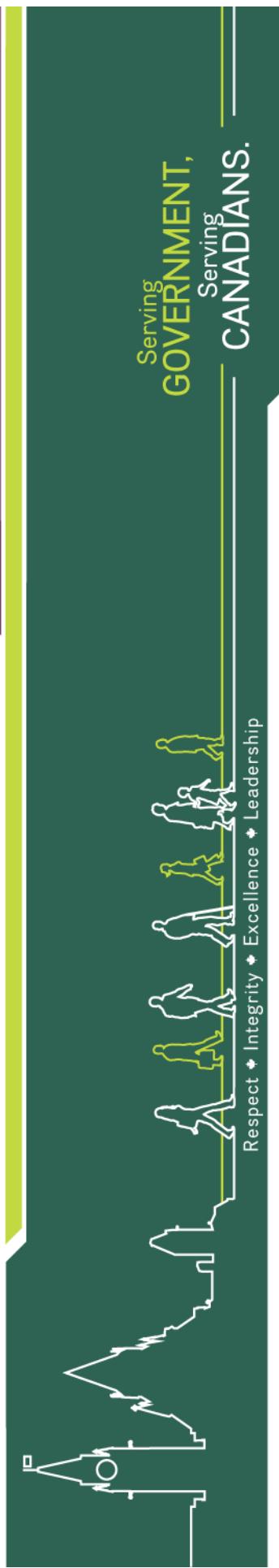
Offres déposées en retard VS Offres retardées



Public Works and
Government Services
Canada

Travaux publics et
Services gouvernementaux
Canada

Canada



APERÇU DES ÉLÉMENTS IMPORTANTS DE LA DEMANDE D'OFFRE À COMMANDES

Clauses et conditions uniformisées Instructions uniformisées

Le document [2006](#) (2019-03-04) Instructions uniformisées - demande d'offres à commandes - biens ou services - besoins concurrentiels, sont incorporées par renvoi à la DOC et en font partie intégrante.

Les offres sont valides pour 180 jours.

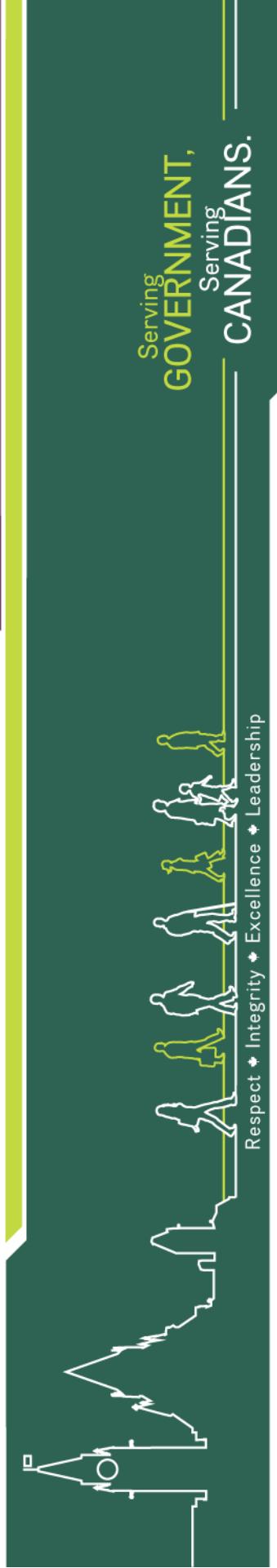
[18 \(2012-03-02\) Conflit d'intérêts / Avantage indu](#)



Public Works and
Government Services
Canada

Travaux publics et
Services gouvernementaux
Canada

Canada



APERÇU DES ÉLÉMÉNTS IMPORTANTS DE LA DEMANDE DOFFRE À COMMANDES

Instructions pour la préparation des offres

Sur papier:

Section I : Offre technique (trois (3) copies papier)

Section II : Offre financière (une (1) copie papier)

Section III : Attestations (une (1) copie papier)

Section IV : Renseignements supplémentaires (une (1) copie papier)

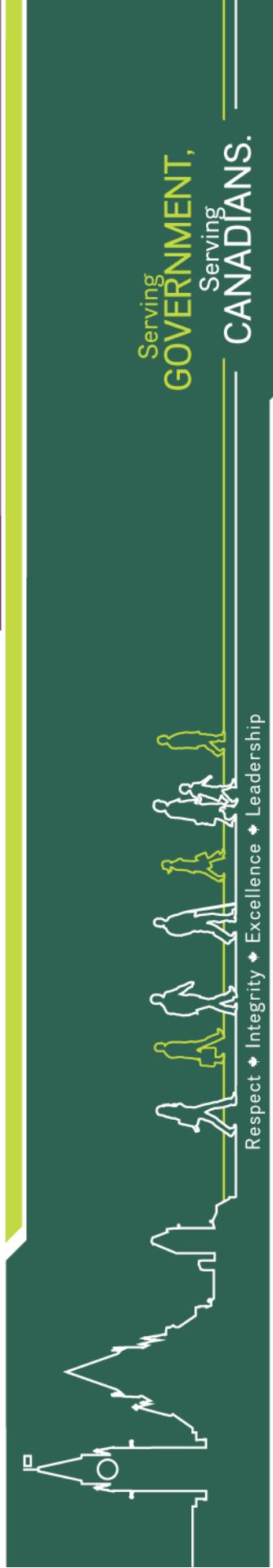
Par voie électronique:

Section I: Technical Offer

Section II: Financial Offer

Section III: Certifications

Section IV: Additional Information



APERÇU DES ÉLÉMÉNTS IMPORTANTS DE LA DOC

Aperçu des formulaires de présentation des soumissions

Section 1: Offre technique

Critères techniques obligatoires: Voir la pièce jointe 1 et 2 de la Partie 4.

CTO1: Une expérience organisationnelle dans le domaine

CTO2: Références

CTO3: Capacité de respecter les délais de réponse

CTO4: Main-d'œuvre qualifiée

Le Processus de conformité des soumissions en phases (« PCSP ») s'applique à tous les critères techniques obligatoires.

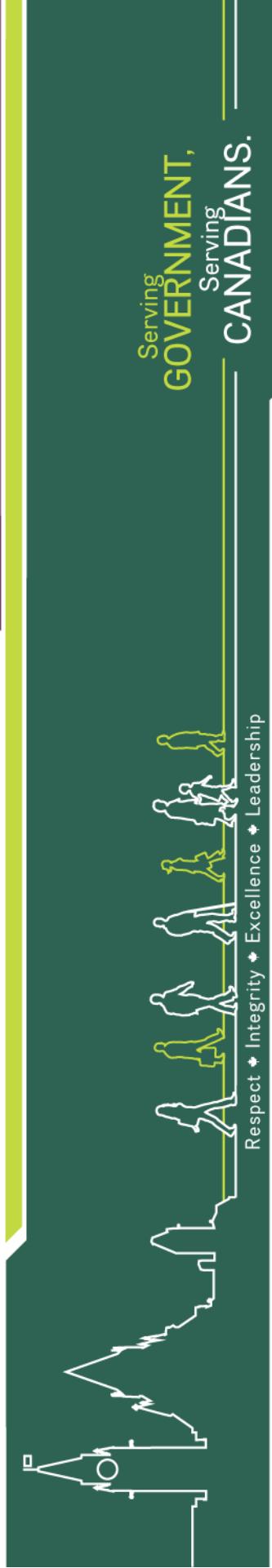
Les offres qui ne répondent pas aux critères techniques obligatoires seront jugées non recevables



Public Works and
Government Services
Canada

Travaux publics et
Services gouvernementaux
Canada

Canada



APERÇU DES ÉLÉMENTS IMPORTANTS DE LA DOC

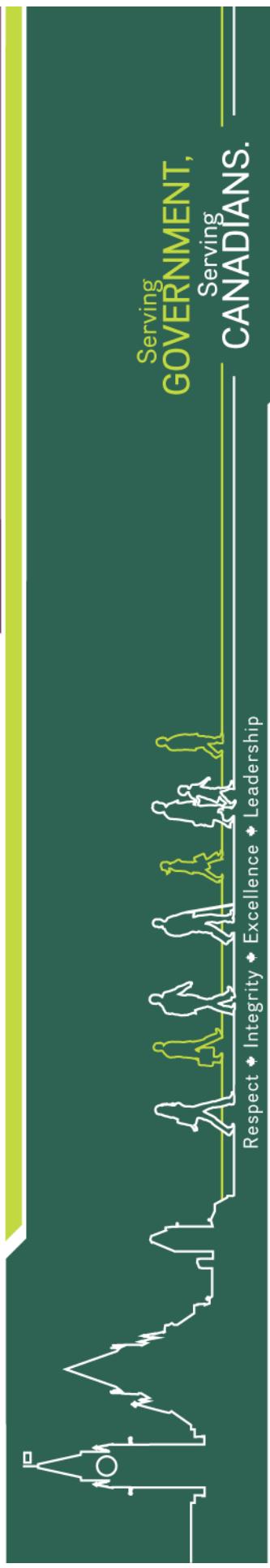
Aperçu des formulaires de présentation des soumissions

Section II : Offre financière

Évaluation financière

Le prix évalué d'une offre sera déterminé conformément au barème de prix détaillé dans la pièce jointe 1 de la partie 3. Le prix évalué correspond à la somme de toutes les offres de pourcentage.

Si SPAC constate qu'un taux horaire indiqué est plus faible ou plus important que le taux horaire moyen indiqué pour une mission commerciale à un endroit spécifique, il se donne le droit de le négocier avec l'offrant avant l'attribution de l'offre à commandes (OC), à la suite de laquelle le prix demeurera fixe pour une certaine période de l'OC.

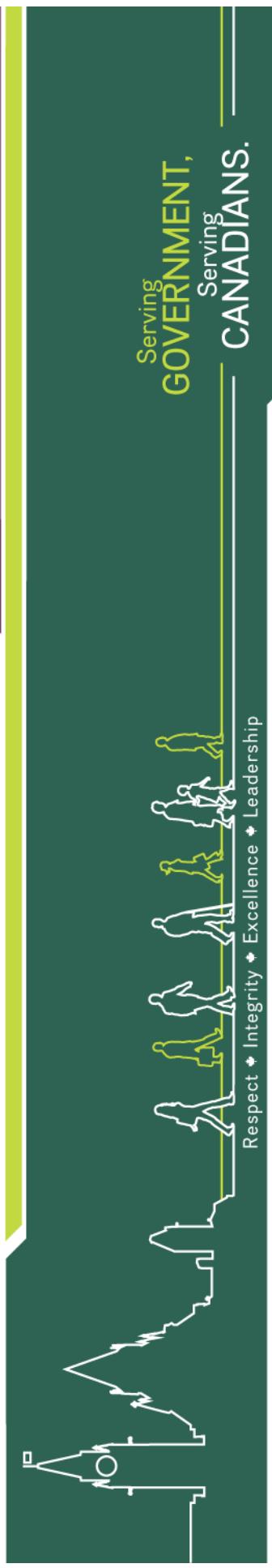


APERÇU DES ÉLÉMENS IMPORTANTS DE LA DOC

Aperçu des formulaires de présentation des soumissions

Section III: Attestations

- 5.1.1 Dispositions relatives à l'intégrité - déclaration de condamnation à une infraction, si applicable.
- 5.2.1 Dispositions relatives à l'intégrité - Liste des noms
- 5.2.2 Programme de contrats fédéraux pour l'équité en matière d'emploi – Attestation d'offre
- 5.3.1 Statut et disponibilité du personnel
- 5.3.2 Études et expérience



APERÇU DES ÉLÉMENTS IMPORTANTS DE LA DOC

Aperçu des formulaires de présentation des soumissions

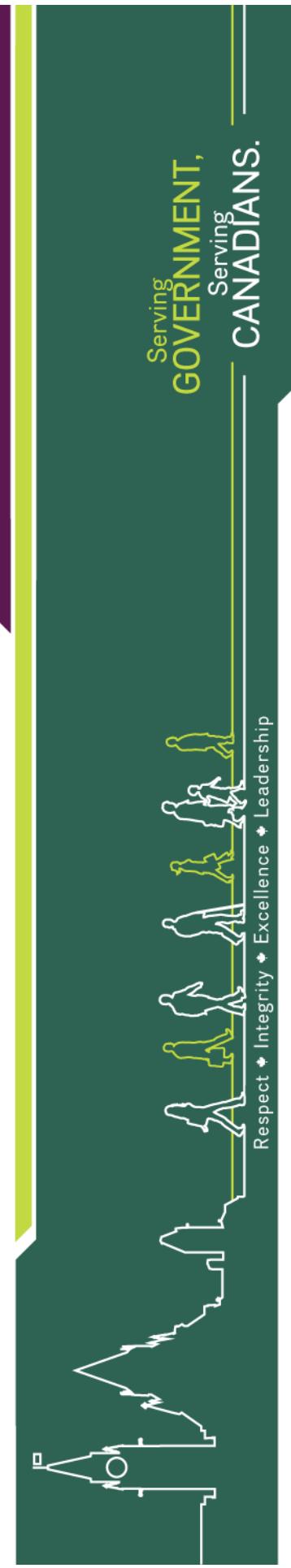
Section IV: Renseignements supplémentaires

- Raison sociale
- NEA
- Nom personne-ressource
- Pour la partie 2, article 3, ancien fonctionnaire, de la demande d'offre à commandes : la réponse requise à chaque question et si la réponse est oui, les informations requises.



Travaux publics et
Services gouvernementaux
Canada

Canada



APERÇU DES ÉLÉMENTS IMPORTANTS DE LA DOC

Méthode de sélection

Une offre doit respecter les exigences de la demande d'offres à commandes et satisfaire à tous les critères d'évaluation technique obligatoires pour être déclarée recevable. La sélection doit être basée sur la somme des offres de pourcentage pour tous les métiers. **Les deux (2) ou trois (3) offres recevables avec le prix évalué le plus bas sera recommandée pour l'émission d'une offre à commandes.**



Public Works and
Government Services
Canada

Canada

Travaux publics et
Services gouvernementaux
Canada



Serving GOVERNMENT, Serving CANADIANS.
Respect * Integrity * Excellence * Leadership

- La demande d'offre à commandes est disponible en ligne à l'adresse suivante :

<https://achatsetventes.gc.ca/>

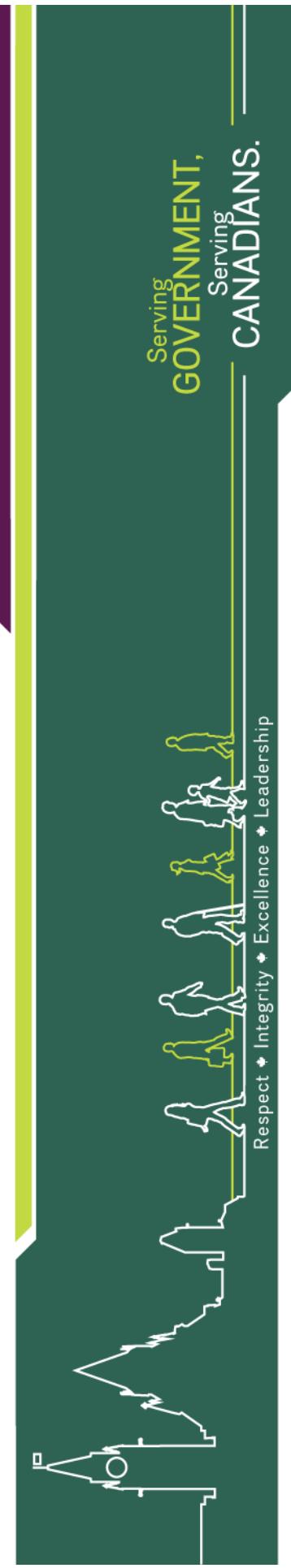
Documents d'invitation à soumissionner

Fichier	Numéro de la modification	Langue	Téléchargement par événement unique (page française)	Date d'ajout
ABES_PROD.PW_FK_B290_E76575.EBSU000.PDF	000	Anglais	10	2019-03-04
ABES_PROD.PW_FK_B290_E76575.EBSU000.PDF	000	Français	53	2019-03-04
ABES_PROD.PW_FK_B290_E76575.EBSU001.PDF	001	Anglais	3	2019-03-19
ABES_PROD.PW_FK_B290_E76575.EBSU001.PDF	001	Français	9	2019-03-19
ABES_PROD.PW_FK_B290_E76575.EBSU002.PDF	002	Anglais	1	2019-03-20
ABES_PROD.PW_FK_B290_E76575.EBSU002.PDF	002	Français	5	2019-03-20

Pièces jointes

Fichier	Numéro de la modification
appendix-a-appendice-a.zip	Pas disponible
annexes.zip	Pas disponible





LES CLAUSES DE L'OFFRE À COMMANDES

2005 (2017-06-21) Conditions générales – offres à commandes - biens ou services, s'appliquent à la présente offre à commandes et en font partie intégrante.

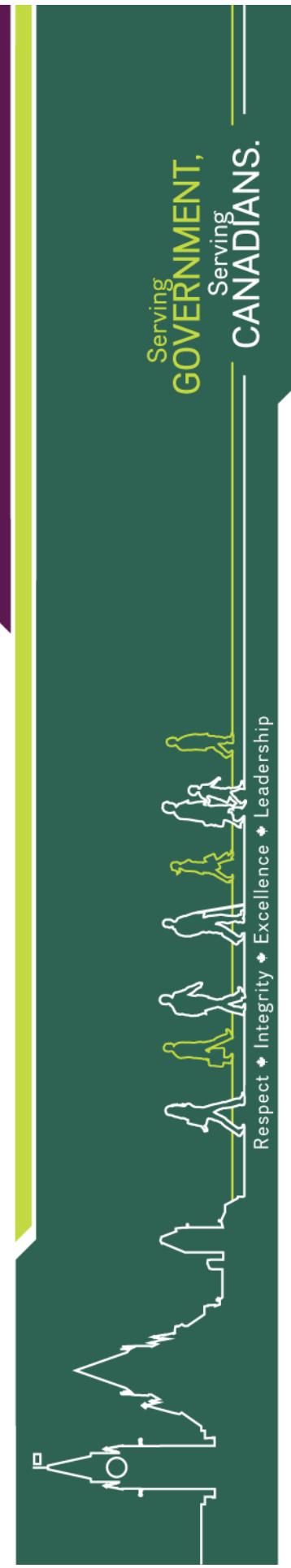
La section 06 (2014-09-25) intitulée «Retrait» l'offrant doit donner au responsable de l'offre à commandes un avis écrit d'au moins 30 jours

l'offrant qui se retire volontairement de l'offre à commandes ne sera pas autorisé à soumettre à nouveau un intérêt sur la même offre à commandes pour la durée de celle-ci.



Travaux publics et
Services gouvernementaux
Canada

Canada



LES CLAUSES DE L'OFFRE À COMMANDES

Période de l'offre à commandes

deux ans, plus deux (2) périodes supplémentaires facultatives de 1 an

Sécurité

L'offre à commandes ne comporte aucune exigence relative à la sécurité.

Utilisateurs désignés

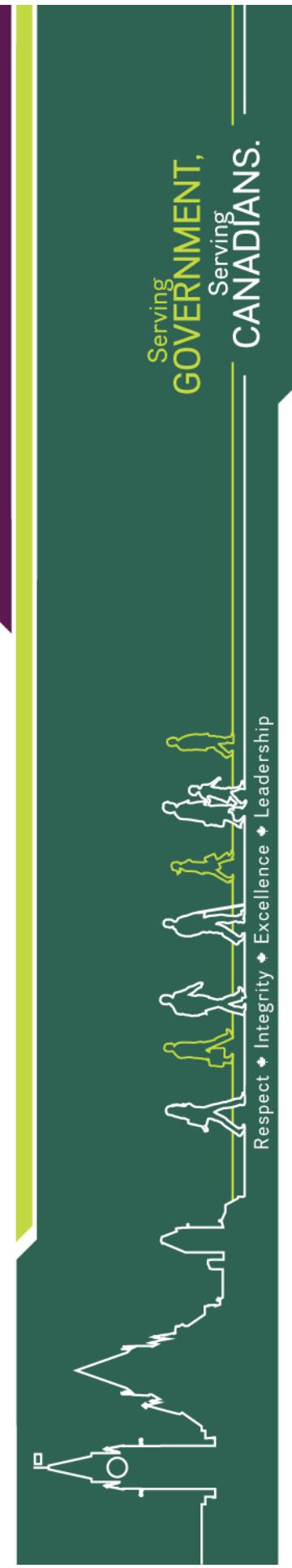
L'utilisateur désigné autorisé à passer des commandes subséquentes à l'offre à commandes est : l'Agence du logement des Forces canadiennes (ALFC).



Public Works and
Government Services
Canada

Canada

Travaux publics et
Services gouvernementaux
Canada



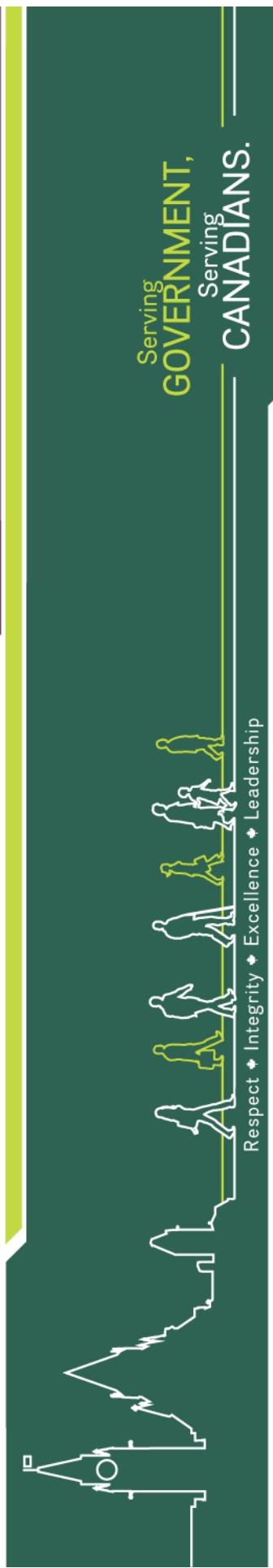
LES CLAUSES DE L'OFFRE À COMMANDES

Procédures pour les commandes

L'utilisateur désigné déterminera l'étendue des services à fournir.

Pour trois offres (60%; 40% et 0%): : pourcentage de répartition idéale du travail, fondé sur les éléments suivants : 60 % du travail confié à l'offrant classé premier; 40 % pour l'offrant classé deuxième et 0 % pour le troisième.

Pour deux offres (100% et 0%): : Les offres à commande seront émises de manière à permettre à l'offrant le mieux classé de réaliser la grande partie des travaux. Le Canada peut offrir des travaux à des offrants autres que le mieux classé lorsqu'il estime que le calendrier des travaux ou la disponibilité ou charge de travail de l'offrant exigerait une telle distribution.



LES CLAUSES DE L'OFFRE À COMMANDES

Conformité:

le respect continu des attestations fournies par l'offrant avec son offre ou préalablement à l'émission de l'offre à commandes (OC), ainsi que la coopération constante quant aux renseignements supplémentaires, sont des conditions d'émission de l'OC et le non-respect constituera un manquement de la part de l'offrant.

L'Entrepreneur doit observer tous les codes, lois et règlements qui s'appliquent à l'exécution des travaux ou à toute partie de ceux-ci

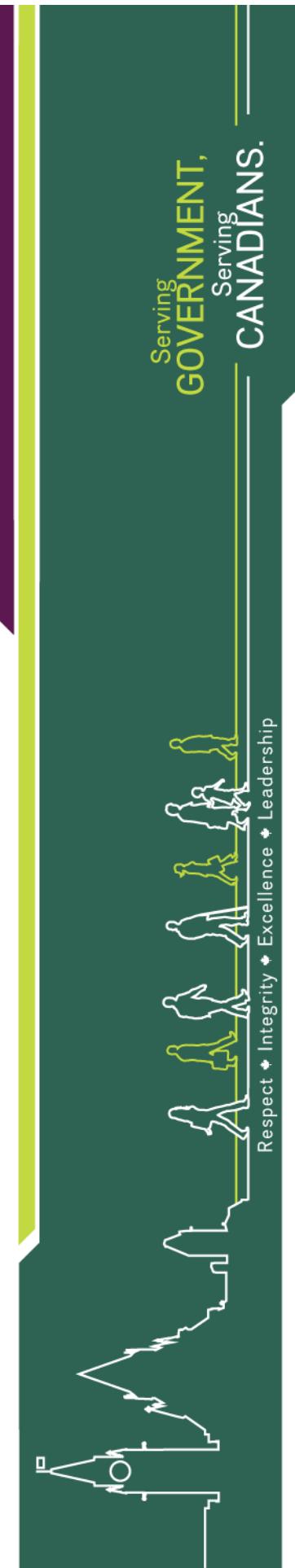
l'Entrepreneur doit obtenir tous les permis, licences et certificats requis à l'exécution des travaux.

l'Entrepreneur doit produire les preuves que le Sous-traitant proposé et/ou ses employés affectés à cette partie des travaux sont autorisés ou titulaires d'un permis.



Travaux publics et
Services gouvernementaux
Canada

Canada



LES CLAUSES DE L'OFFRE À COMMANDES

Exigences en matière d'assurance

L'offrant doit faire parvenir au responsable de l'offre à commandes, dans les dix (10) jours suivant la date d'attribution de l'offre à commande, un certificat d'assurance montrant la couverture d'assurance et confirmant que la police d'assurance conforme aux exigences est en vigueur.

ANNEXE C:

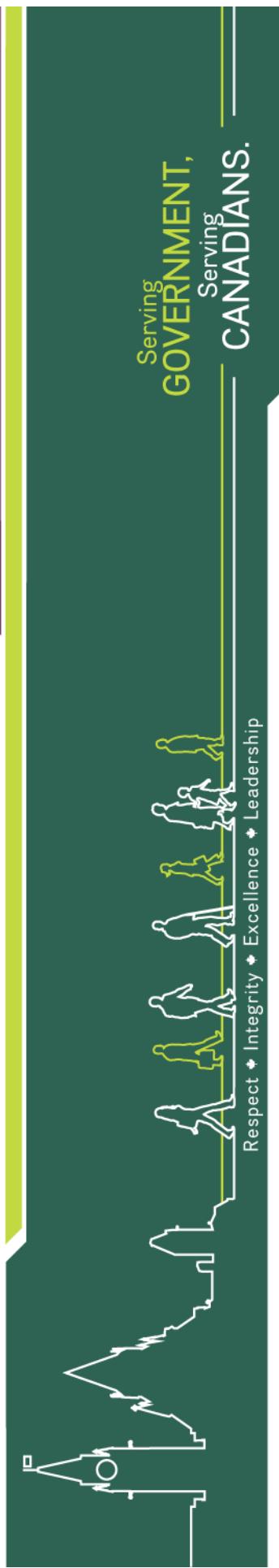
- 1. Assurance de responsabilité civile commerciale**
- 2. Assurance responsabilités couvrant l'atteinte à l'environnement**



Public Works and
Government Services
Canada

Travaux publics et
Services gouvernementaux
Canada

Canada



CLAUSES DU CONTRAT SUBSEQUENT

Conditions générales

2035 (2018-06-21), Conditions générales - besoins plus complexes de services,
s'appliquent au contrat et en font partie intégrante.

Indemnisation des travailleurs

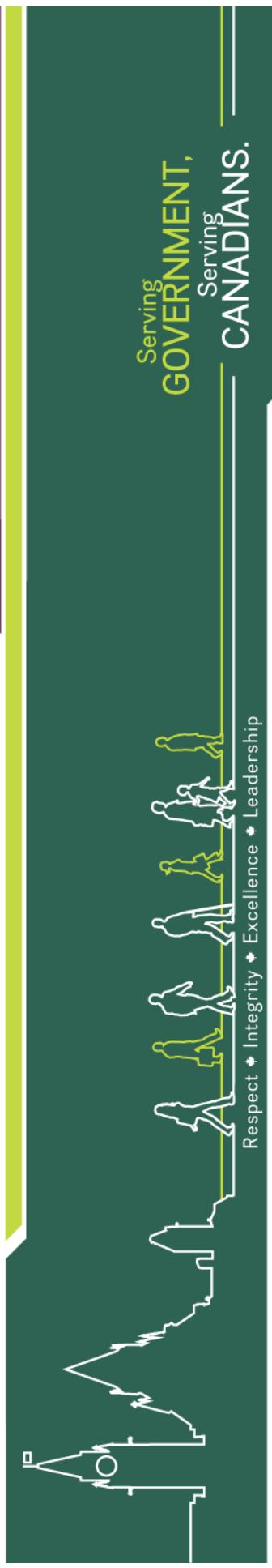
Avant le début des travaux, de même qu'à la date de l'achèvement substantiel des travaux et avant la délivrance du certificat d'achèvement

En tout temps pendant la durée du contrat, à la demande du Canada,



Public Works and
Government Services
Canada
Travaux publics et
Services gouvernementaux
Canada

Canada

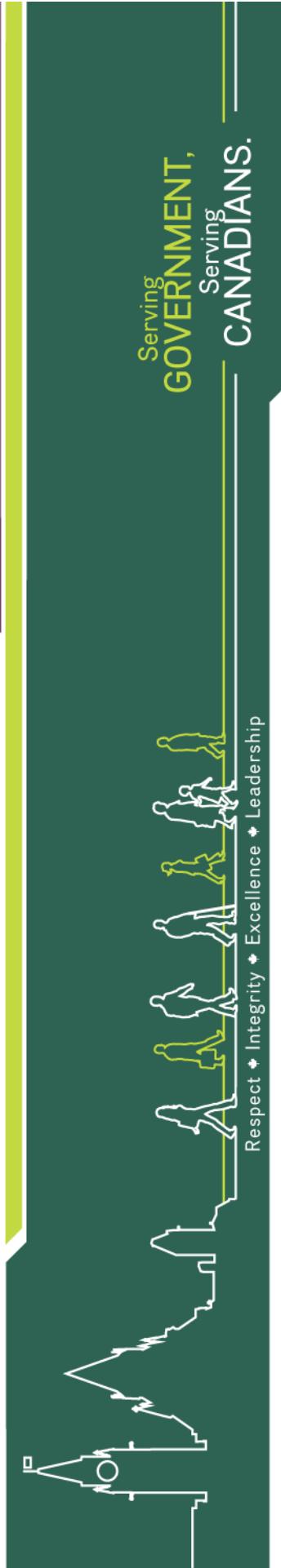


CLAUSES DU CONTRAT SUBSÉQUENT

- Paiement**
- prix ferme**
- taux horaire ferme**
- Autres coûts directs - frais associés au permis de travail à chaud**
- Limitation des dépenses**

IPC: Le rajustement des prix sera effectué en fonction de la variation en pourcentage de l'indice de référence des prix à la consommation (IPC) de la Banque du Canada. La liste des taux unitaires (LTU), les taux horaires et les prix unitaires, selon le cas, seront rajustés à l'anniversaire de deux ans de la date de début de l'OC en calculant la variation en pourcentage de l'IPC entre janvier 2020 et janvier 2022.

Les offres de pourcentage du Tableau A ne seront pas ajustées.



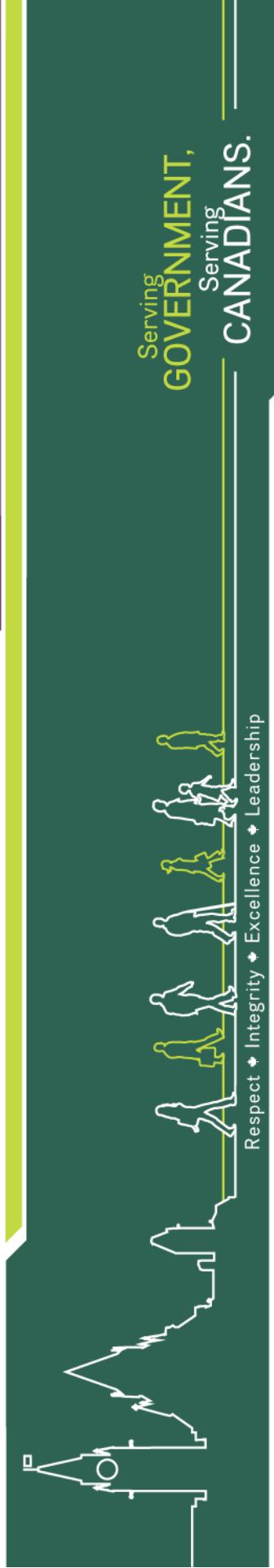
CLAUSES DU CONTRAT SUBSEQUENT

Prix des commandes subséquentes

Les articles de travail imprévus qui apparaissent pendant la durée de l'OC et qui ne sont pas compris dans la Liste de taux unitaires seront réalisés selon les taux horaires majorés du prix de revient effectif qui s'appliquent aux matériaux, plus une majoration de 10 % (s'appliquent aux matériaux seulement).

Lorsque des articles sont disponibles seulement en quantités ou mesures préétablies, l'entrepreneur se fera payer le prix de revient effectif plus une majoration de 10 % pour les matériaux utilisés seulement.

l'entrepreneur sera payé, pour chaque commande subséquente, au moins quatre-vingts dollars (80 \$) ou le montant facturé réel, s'il dépasse ce montant minimal.



CLAUSES DU CONTRAT SUBSÉQUENT

**Paiement après les heures régulières de travail et travaux de priorité 1
(conformément à la section 4 de l'EDT)**
des travaux d'urgence en dehors de la journée de travail normale (consulter l'alinéa 4.2 de l'énoncé de travail de l'annexe A aux fins de référence),

le paiement se fera alors au taux horaire s'appliquant en dehors des heures de travail normales de travail, multiplié par le nombre d'heures travaillées

Le taux horaire s'appliquant en dehors des heures de travail normales de travail est calculé en multipliant par 1,5 le taux horaire régulier indiqué sur le formulaire d'offre.

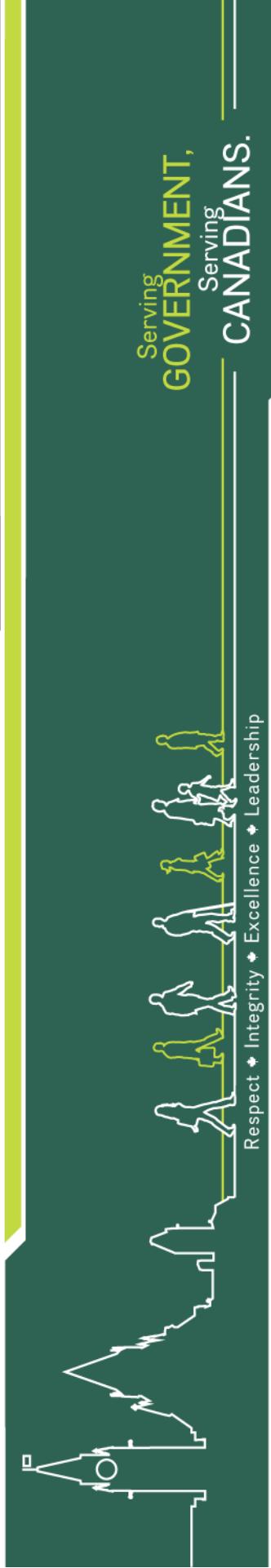
L'entrepreneur sera remboursé au taux horaire régulier pour le temps de déplacement total (la somme du temps pour aller à l'adresse commerciale de l'entrepreneur et revenir), arrondi à la prochaine heure, pour un maximum de 2 heures



Public Works and
Government Services
Canada

Canada

Travaux publics et
Services gouvernementaux
Canada



CLAUSES DU CONTRAT SUBSÉQUENT

Lorsque l'entrepreneur entame des travaux sur commande subséquente de priorité 1 au cours d'une journée de travail normale et qu'il travaille jusqu'à 17 h, il sera payé selon la valeur des codes de la liste des taux unitaires (s'il y a lieu), plus le pourcentage de l'offre et le temps passé après 17 h selon le taux horaire en dehors des heures de travail normales.

Les matériaux utilisés seront payés selon un prix de revient effectif plus une majoration de 10 %.

Les matériaux seront fournies FAB destination, et tous les frais de livraison seront inclus.

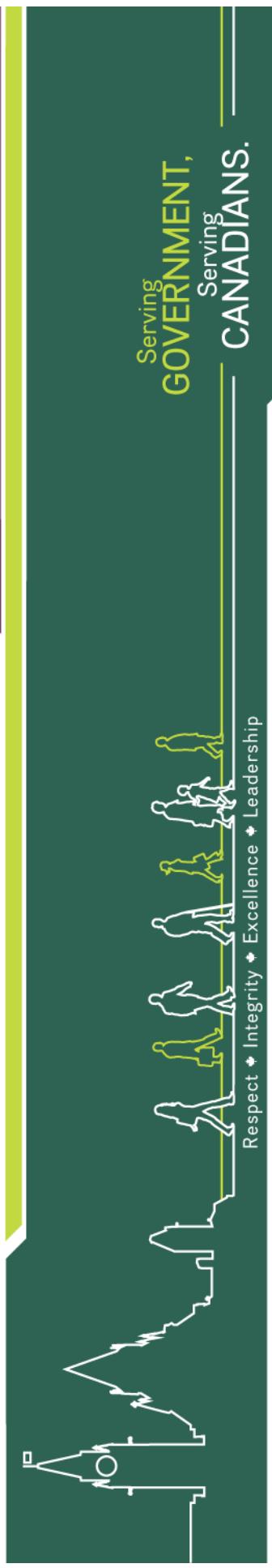
Modalités de paiement : Paiement mensuel
lorsque les travaux seront livrés et acceptés



Public Works and
Government Services
Canada

Travaux publics et
Services gouvernementaux
Canada

Canada



CLAUSES DU CONTRAT SUBSÉQUENT

Réunion avant le début des travaux

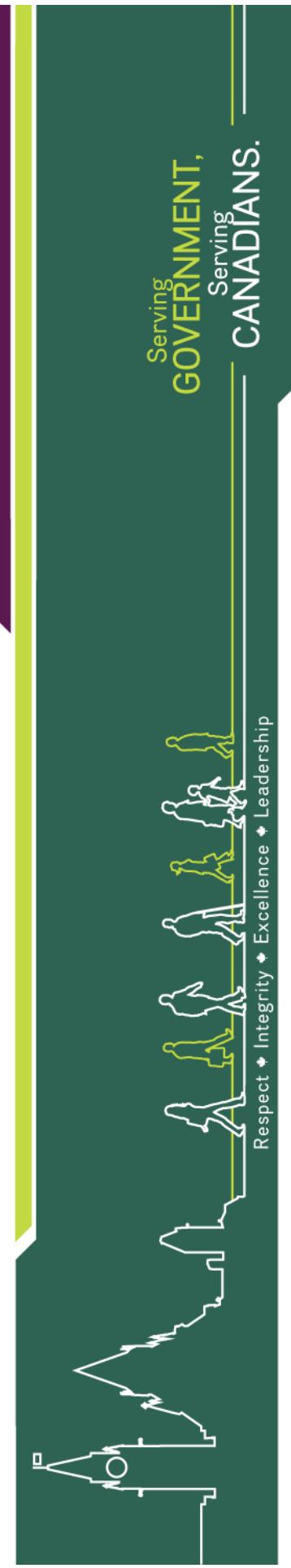
L'entrepreneur doit participer à cette réunion avant de commencer les travaux; on dressera le procès-verbal de cette réunion. Le représentant ministériel fixera l'heure et le lieu de cette réunion.

L'entrepreneur doit fournir, au responsable technique, une copie de sa politique en matière de sécurité conformément aux exigences du règlement provincial applicable dans le domaine de la santé et de la sécurité au travail.



Public Works and
Government Services
Canada

Canada



Toutes les demandes de renseignements doivent être présentées par écrit à

Amanda Assi

Amanda.assi@tpsgc-pwgsc.gc.ca

Maxime Dallaire

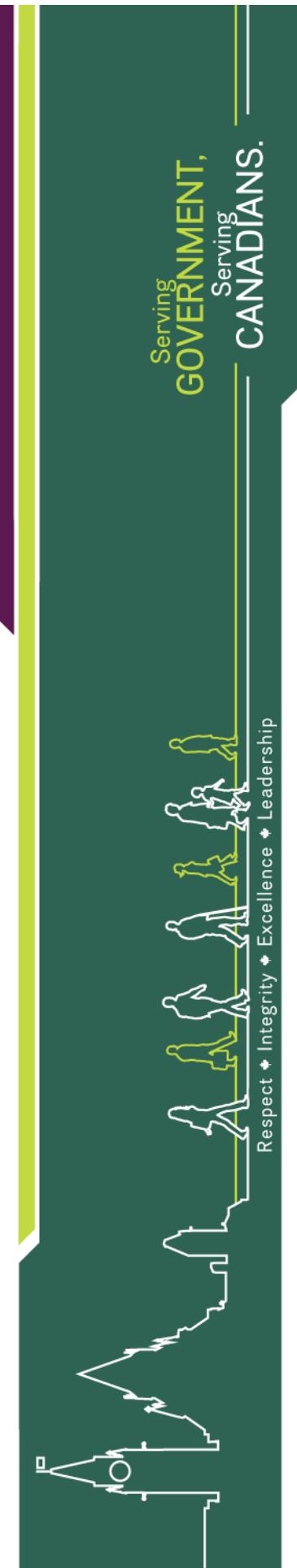
Maxime.dallaire@tpsgc-pwgsc.gc.ca

au moins 7 jours civils avant la date de clôture de la demande d'offres à commandes (DOC).



Travaux publics et
Services gouvernementaux
Canada

Canada



**Merci pour votre
participation!**

Canada

Travaux publics et
Services gouvernementaux
Canada

Public Works and
Government Services
Canada



